



La Ville de Bouillon engage

UN BRIGADIER AU SEIN DU SERVICE « FORET/PROMENADES » D2 (H/F/X) + CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT

(Engagement contractuel dans le cadre d'un CDD en vue d'un CDI — temps plein :
38h/semaine – Date d'entrée en fonction immédiate).

DESCRIPTION DE LA FONCTION & MISSIONS :

Sous l'autorité du Contrôleur des Travaux, le brigadier du service Promenades/Forêt assure la coordination quotidienne, technique et opérationnelle des activités liées à l'entretien, la gestion et la valorisation des espaces naturels communaux. Il encadre une petite équipe d'agents, organise et planifie leurs interventions, et veille à la qualité, à la sécurité et à la cohérence des travaux réalisés.

Il travaille en étroite collaboration avec le Département Nature et Forêts (DNF) afin de garantir une gestion durable des forêts, des promenades et des zones de biodiversité. En tant qu'ouvrier forestier/espaces verts expérimenté, il participe activement aux chantiers et intervient sur le terrain pour assurer la bonne exécution des travaux.

Vos missions principales

1. Sécurité et prévention des risques

- Contrôler régulièrement l'état du matériel et signaler toute anomalie ou danger potentiel.
- S'assurer que chaque agent dispose des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés et qu'ils sont correctement utilisés.
- Veiller au respect des consignes de sécurité et des procédures internes.
- Veiller au respect strict des consignes de sécurité lors de toutes les interventions (travaux forestiers, manipulation d'outils, circulation sur les chemins, interventions en bord de voirie).
- Signaler par écrit ou oralement tout manquement professionnel à l'agent et à la hiérarchie.

2. Organisation, coordination et suivi des activités

- Planifier, organiser et répartir les tâches quotidiennes de l'équipe.
- Assurer le suivi des travaux et contrôler leur bonne exécution.
- Participer à la préparation des plannings saisonniers.
- Participer aux réunions de coordination et transmettre les informations à l'équipe.
- Assurer de manière optimale l'entretien des zones de promenades du territoire communal.

3. Gestion administrative et reporting

- Compléter les fiches de chantier, rapports d'intervention ou relevés nécessaires.

- Renseigner les travaux accomplis et formaliser les besoins à prévoir pour le service.

4. Gestion du matériel, des équipements et des stocks

- Veiller au bon état, à la maintenance et au renouvellement de l'outillage, des machines et des équipements du service.
- Utiliser et entretenir le matériel forestier et horticole (tronçonneuse, débroussailleuse, broyeur, etc.).
- Assurer le suivi des stocks (carburants, consommables, équipements de sécurité).

5. Collaboration avec les partenaires internes et externes

- Collaborer avec le DNF pour les chantiers forestiers, les coupes, les plantations, etc.

6. Travaux forestiers et sylvicoles

- Réaliser les opérations d'abattage, d'élague et de débroussaillage conformément aux règles de sécurité et aux prescriptions techniques.
- Exécuter les travaux sylvicoles : plantation, dégagement, élague de formation, suivi et gestion des jeunes peuplements.

7. Entretien des espaces naturels et des infrastructures

- Assurer l'entretien régulier des chemins, sentiers, zones de promenade et infrastructures associées.
- Effectuer l'entretien courant des espaces verts communaux (tonte, taille, désherbage, gestion des massifs, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Conditions générales :

- Être Belge ou citoyen de l'Union européenne, pour les non-ressortissants U.E., être en possession d'un permis unique au sens de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir de ses droits civils et politiques et être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être titulaire du permis de conduire B à la date d'entrée en fonction ;
- Être porteur du diplôme en rapport à l'emploi à conférer, conformément aux conditions particulières d'engagement ;
- Satisfaire aux épreuves de recrutement ;

Conditions spécifiques

- Être titulaire d'une qualification. Le critère de la qualification est lié à la possession obligatoire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I. ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire (2ème degré – C.E.S.D.D.)

- Disposer d'une formation qualifiante spécifique en lien avec la fonction ou justifier d'une expérience utile en rapport avec celle-ci ; le candidat ou la candidate veillera à motiver les éléments démontrant cette qualification dans son dossier de candidature.

Profil et compétences :

- Capacité à planifier et coordonner une petite équipe ;
- Sens des priorités et autonomie dans la gestion des tâches ;
- Rigueur, fiabilité et sens du service public ;
- Aptitude à travailler en équipe et à collaborer avec différents partenaires ;
- Sens aigu de la sécurité et de la prévention ;
- Organisation, méthode et sens des priorités ;
- Fiabilité administrative et rigueur dans la transmission des informations ;
- Soins du matériel et sens de la maintenance ;
- Esprit de collaboration et communication efficace ;
- Professionnalisme dans les travaux forestiers et sylvicoles ;
- Respect de l'environnement et sens du service public.

NOUS OFFRONS :

- Contrat à durée déterminée d'un an en vue d'un contrat à durée indéterminée – Personnel contractuel.
- Rémunération brute adaptée à l'index actuel à l'échelle de niveau D2 (traitement annuel brut indexé au 01/09/2026 – Min. : 33.169,37 € – Max. : 45.110,63 €).
- L'ancienneté barémique sera calculée en fonction de la totalité des années prestées dans une administration publique belge fédérale, régionale, communautaire, provinciale et/ou locale ou une institution internationale reconnue par les autorités belges. Elle sera plafonnée à un maximum de 6 ans pour une ancienneté dans le secteur privé. Seuls les services privés en lien avec la fonction à pourvoir seront valorisables, sur base de justificatifs.
- Horaire de travail : Temps plein : 38h par semaine.
- Chèques-repas à valeur faciale de 4,00 €.

MODALITES DE CANDIDATURE :

Les candidatures avec la référence « *Recrutement – Brigadier au service « Forêt/Promenades »* » doivent être adressées, **pour le 25 septembre 2026** à 10h00 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi :

- Soit par pli recommandé, au Collège communal (Place Ducale, 1 à 6830 BOUILLON) ;
- Soit déposée au service du Personnel, contre accusé de réception ;
- Soit par courrier électronique contre récépissé (DRH@bouillon.be).

Elles seront impérativement accompagnées :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum vitae à jour,
- d'un extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois,
- d'une copie du/des diplôme(s)
- d'une copie du permis de conduire

Toute candidature ne répondant pas aux exigences reprises dans le profil de la fonction et/ ou ne reprenant pas l'ensemble des documents repris ci-dessus, à la date de clôture, sera écartée de la procédure de recrutement.

PROCEDURE DE SELECTION :

La procédure de sélection se compose de deux épreuves :

La *première épreuve* se présente sous forme d'un examen écrit éliminatoire. Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences fondamentales nécessaires à la fonction, les compétences techniques, la capacité d'argumentation des candidats ainsi que les aptitudes à la gestion de dossiers.

Cette épreuve sera évaluée sur 100 points.

Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve participeront à la deuxième.

La *deuxième épreuve* se présente sous forme d'un entretien approfondi qui permettra :

- D'évaluer la personnalité et de déceler les motivations du candidat.
- D'évaluer ses compétences et de comparer son profil avec les exigences générales inhérentes à sa fonction.
- D'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.
- Tester les savoir-être clés.
- Vérifier la maîtrise des outils informatiques.

Cette épreuve sera évaluée sur 100 points.

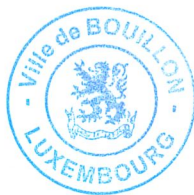
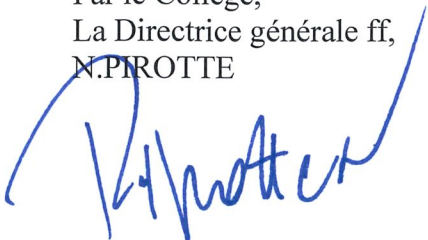
Les conditions de réussite sont établies comme suit :

- Avoir obtenu 50% dans chacun des épreuves.
- Avoir obtenu 60% pour l'ensemble des deux épreuves.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service du personnel au 061/280.322 ou par email : drh@bouillon.be.

Conformément au RGPD, toutes les données personnelles demandées dans le cadre de cette démarche de recrutement sont essentielles et indispensables pour la gestion optimale des candidatures qui en découleront ; celles-ci sont exclusivement utilisées pour cette finalité. Les données échangées lors de cet entretien serviront exclusivement à cette même procédure de recrutement. Les personnes ayant accès aux données personnelles communiquées dans le cadre du recrutement, sont soumises au secret professionnel et sont engagées au respect de l'unique finalité de recrutement de l'utilisation de ces données.

Par le Collège,
La Directrice générale ff,
N.PIROTTE



La Bourgmestre,
M-J NEMERY

